

DE ROUBAIX-TOURCOING

Batailles Irlandaises

Les rebelles ont réussi à percer les lignes des troupes étatiques

Dublin, 29 juin. — Le siège des Four Courts se poursuit mercredi soir, à 8 heures avec une vigueur croissante. Les assiégés font usage de mortiers de tranchées avec lesquels ils avaient fait plusieurs brèches dans les murs. Le feu des assiégés ne se faisait entendre que par intervalles, ce qui fait supposer qu'il ne leur restait que peu de munitions. Une dépêche de Dublin, reçue à 1 h. 30 dit que la lutte continue à Dublin et qu'il n'y a jusqu'à présent aucun indice de trêve. D'après les dernières nouvelles les pièces de canon qui bombardent la cour de Justice de Dublin sont placées juste en face du bâtiment, mais de l'autre côté de la rivière Liffey. L'objectif des artilleurs étatiques est l'effondrement de la façade en pierres de taille du palais. On ignore encore si ce but a été atteint. Aucun train à destination du nord n'a pu quitter Dublin. Une dépêche de Glasgow reçue à l'instant, annonce que le Fowler Memorial Hall a été brûlé jusqu'à ras du sol.

Des morts et des blessés

Les rebelles aimèrent mieux tenter une sortie que de se laisser brûler vifs. Leur ardeur centuplée par le danger qu'ils couraient, les mutins ouvrirent brusquement les grandes portes de la salle et chargèrent les soldats étatiques avec une telle furie, qu'ils réussirent à percer les lignes de leurs adversaires, et à se réfugier dans deux hôtels de Lower Gardiner street, situés à proximité du Memorial Hall. A 4 heures, le nombre des tués était officiellement évalué à quinze, mais il est à croire qu'il ne soit, en réalité, bien plus élevé. Parmi les blessés, parmi lesquels se trouve le général rebelle O'Connor, est beaucoup plus considérable. Les soldats gouvernementaux assiégent toujours le palais de Justice et la fusillade n'a pas cessé. Plusieurs patrouilles, leurs mitrailleuses braquées sur Parnell Square, se sont installées sur les toits de la banque d'Irlande, et de la National Bank, d'où elles attendent la sortie des rebelles. Un calme relatif règne dans les autres quartiers de la métropole, mais on craint que la bataille ne s'étende bientôt. Les adhérents du parti travailliste communiste irlandais, dont le siège central touche au Memorial Hall, se sont joints aux forces rebelles. Parmi les tués et les blessés, il se trouve malheureusement des femmes et des enfants.

Les Assiégés ont refusé de capituler

On mande de Dublin : De nouvelles conditions ont été offertes aujourd'hui à la garnison rebelle du Palais de Justice. La garnison a refusé de capituler. La fusillade a repris après un intervalle de 2 heures. On compte toutefois qu'une évacuation des rebelles dans un avenir rapproché est probable, car l'eau et la lumière ont été coupés ce matin.

La véritable identité des meurtriers du maréchal

Londres, 29 juin. — L'identité des deux meurtriers de Sir Henry Wilson est définitivement établie. On sait qu'ils avaient déclaré se nommer Connolly et O'Brien. En réalité, leurs noms respectifs sont Reginald Dunn et Sullivan.

Un aviateur suisse veut atterrir sur la tête

Paris, 29 juin. — Le pilote suisse Demenoz, va tenter dans la première quinzaine de juillet d'atterrir sur la tête. Expérimenté-nous-Demenoz, habile pilote de l'époque, vole aussi bien sur le dos que dans la position normale. Ayant monté son avion d'un double train d'atterrissage, il va tenter de prolonger son vol renversé jusqu'au sol, et de s'y poser. Demenoz est actuellement à l'essai de ce genre spécial de vol, puis, au cours de sa dernière tournée américaine, il réussit un vol dorsal de 2 minutes 14 secondes, et il réussit ensuite le même vol avec une passivité, pendant une minute 30 secondes.

Le CENTENAIRE DE PASTEUR DOIT ÊTRE CÉLÉBRÉ A PARIS

Les Commissions sénatoriales de l'Enseignement et de l'Hygiène, ont tenu une réunion, sous la présidence de M. Victor Bérard, il s'agissait d'examiner le projet relatif à la célébration du centenaire de Pasteur. On sait que le gouvernement a dépensé une somme de crédits de 3.620.000 francs à cet effet et a désigné Strasbourg comme lieu de la cérémonie. M. Victor Bérard a fait remarquer que Pasteur n'avait été quelques années à Strasbourg, qu'il importait pour une illustre mémoire, de faire une démonstration mondiale à Paris, où l'on glorifie le savant, de la poursuite dans les villes de la France. Le Comité de l'hygiène et du régime, à Paris, à Arbois, à Lons-le-Saunier, à Besançon ou l'on exalterait l'homme, enfin à Strasbourg où l'on célébrerait l'hygiène. Le D^{re} M. Victor Bérard a obtenu gain de cause. On demandera au gouvernement de modifier l'intitulé de son projet.

Le Gouvernement va dicter la question de l'amnistie

Paris, 29 juin. — Le gouvernement ne présentera pas de nouvelles propositions d'amnistie, il se tiendra à la disposition de la Chambre, pour discuter les conclusions du rapport de M. Barillet, qui conclut au rejet du projet, déposé par M. Bérard, et que le cabinet a voté à majorité.

Le Budget en déficit de 3 milliards 400 millions

Un projet de compression de dépenses et d'augmentation de recettes

Paris 29 juin. — La Commission des Finances a entendu un exposé de son rapporteur général M. Bokanowski, sur l'équilibre budgétaire. Pour faire disparaître le déficit chiffré à 3.400.000.000, M. Bokanowski propose des compressions de dépenses pour 1.400.000.000 et une augmentation de recettes pour deux milliards. Les économies à réaliser doivent être d'abord de 225 millions sur les budgets de la Guerre et de la Marine et comprennent notamment 175 millions sur la 3^{re} et 125 sur le Maroc, 25 sur le corps d'occupation de Constantinople, soit 525 millions. Elles sont précédées ensuite sur les divers autres ministères à concurrence de 120 millions. La suppression de 25.000 fonctionnaires et agents de l'Etat produirait 200 millions. L'abaissement de l'intérêt des bons de la Défense Nationale en 1923, 375 millions. La suspension des remboursements annuels à la Banque de France 80 millions. L'économie des intérêts des emprunts non émis pour combler le déficit environ 100 millions soit au total 1.400.000.000. Sans les recettes, M. Bokanowski estime qu'un titre de 100 millions de consommation, il faudrait rétablir le droit de circulation sur les boissons hygiéniques, tels qu'ils étaient fixés par la loi du 25 juin 1920, soit 220 millions. Il pense que la production agricole pourrait au titre des impôts cédulaires sur le revenu, supporter au lieu de 22 millions en 1921, une contribution aux charges de la nation, égale à celle des impôts sur les salaires et traitements qui ont donné cette même année, la somme de 250 millions, soit au moins 200 millions. Sans recommander l'adoption des articles 6 à 11 du projet de M. Lantier, il préconise un système qui, déjouant la fraude considérable commise du chef de l'impôt général sur le revenu des valeurs au porteur, donnerait un supplément de recettes d'environ 450 millions. Il propose ensuite de frapper le capital sous la forme d'un prélèvement annuel qui impliquerait une déclaration, un contrôle et une perception très délicate, mais en aménageant les textes et les tarifs de l'impôt des successions de manière à lui faire donner par un supplément de 600 millions. En affectant au budget de 1923, au titre des recettes exceptionnelles, les recouvrements des soldes créditeurs des comptes spéciaux, il trouve une somme de 300 millions et pour compléter, il propose le retour à la liberté de la fabrication du tabac et des allumettes qui, en Angleterre, procure plus de 2 milliards et dont il compte une recette supplémentaire de 250 millions. Ainsi, le total de l'augmentation des recettes serait bien de deux milliards.

Un jeune homme préfère la mort au mariage

Charleu (Loire), 29 juin. — Marius Prévot, 24 ans, ouvrier tulleur à la Benisson-Dieu, était fiancé à une jeune fille de Riorques et était parti pour quelques jours. Il disparaît soudain du domicile de ses parents. Son cadavre vient d'être découvert pendu dans les bois de Lagoutte-Lormière. On ignore les causes de ce suicide.

Pour faire taire son bébé un père fou le tua

Paris, 29 juin. — En rentrant chez elle, le 22 mars dernier, Mme Dupuis trouvait son enfant, âgé de quatre mois, mort dans son berceau. Une rapide enquête permit d'établir que le malheureux bébé avait été tué d'une gifflade formidable que son père, Léon Dupuis lui avait donnée pour le faire taire. M. Idzowski, défenseur du meurtrier, avait demandé l'examen mental de son client, M. Leroy, juge d'instruction, désigna le docteur Roques de Fursac, médecin légiste, pour procéder à une expertise. Ce dernier vient de déposer un rapport dans lequel il conclut que Dupuis est un fou dangereux pour la société. Aussitôt le juge d'instruction a clôturé son information par un non-lieu en faveur du meurtrier, qui sera interné.

Trois hommes ont été blessés par une fusée à Vendin

Mercredi après-midi, M. Blanchant Albert, 24 ans, cultivateur à Vendin-le-Vieil, procédait avec trois ouvriers au binage d'un champ de betteraves. Ayant trouvé une fusée d'obus enfouie dans la terre et ne se doutant nullement du danger qu'il courait, il essaya de la dévisser ; une explosion se produisit projetant violemment le cultivateur et deux de ses aides.

Un autobus bondé a fait une chute de 200 mètres

Lyon, 29 juin. — Un autobus, bondé de voyageurs, roulait dans la direction de Fonsgrada, lorsque le volant de la machine se brisa. L'autobus était à ce moment au tournant de la route. Il fit une chute vertigineuse de 200 mètres dans un ravin et alla s'écraser dans le lit d'un ruisseau. Douze voyageurs ont été blessés, dont cinq grièvement. L'autobus transportait notamment des magistrats qui venaient de procéder à une enquête.

N'y a eu que douze blessés dont cinq grièvement

Paris, 29 juin. — Un autobus, bondé de voyageurs, roulait dans la direction de Fonsgrada, lorsque le volant de la machine se brisa. L'autobus était à ce moment au tournant de la route. Il fit une chute vertigineuse de 200 mètres dans un ravin et alla s'écraser dans le lit d'un ruisseau. Douze voyageurs ont été blessés, dont cinq grièvement. L'autobus transportait notamment des magistrats qui venaient de procéder à une enquête.

Un avion suisse veut atterrir sur la tête

Paris, 29 juin. — Le pilote suisse Demenoz, va tenter dans la première quinzaine de juillet d'atterrir sur la tête. Expérimenté-nous-Demenoz, habile pilote de l'époque, vole aussi bien sur le dos que dans la position normale. Ayant monté son avion d'un double train d'atterrissage, il va tenter de prolonger son vol renversé jusqu'au sol, et de s'y poser. Demenoz est actuellement à l'essai de ce genre spécial de vol, puis, au cours de sa dernière tournée américaine, il réussit un vol dorsal de 2 minutes 14 secondes, et il réussit ensuite le même vol avec une passivité, pendant une minute 30 secondes.

Un avion suisse veut atterrir sur la tête

Paris, 29 juin. — Le pilote suisse Demenoz, va tenter dans la première quinzaine de juillet d'atterrir sur la tête. Expérimenté-nous-Demenoz, habile pilote de l'époque, vole aussi bien sur le dos que dans la position normale. Ayant monté son avion d'un double train d'atterrissage, il va tenter de prolonger son vol renversé jusqu'au sol, et de s'y poser. Demenoz est actuellement à l'essai de ce genre spécial de vol, puis, au cours de sa dernière tournée américaine, il réussit un vol dorsal de 2 minutes 14 secondes, et il réussit ensuite le même vol avec une passivité, pendant une minute 30 secondes.

Un avion suisse veut atterrir sur la tête

Paris, 29 juin. — Le pilote suisse Demenoz, va tenter dans la première quinzaine de juillet d'atterrir sur la tête. Expérimenté-nous-Demenoz, habile pilote de l'époque, vole aussi bien sur le dos que dans la position normale. Ayant monté son avion d'un double train d'atterrissage, il va tenter de prolonger son vol renversé jusqu'au sol, et de s'y poser. Demenoz est actuellement à l'essai de ce genre spécial de vol, puis, au cours de sa dernière tournée américaine, il réussit un vol dorsal de 2 minutes 14 secondes, et il réussit ensuite le même vol avec une passivité, pendant une minute 30 secondes.

Un avion suisse veut atterrir sur la tête

Paris, 29 juin. — Le pilote suisse Demenoz, va tenter dans la première quinzaine de juillet d'atterrir sur la tête. Expérimenté-nous-Demenoz, habile pilote de l'époque, vole aussi bien sur le dos que dans la position normale. Ayant monté son avion d'un double train d'atterrissage, il va tenter de prolonger son vol renversé jusqu'au sol, et de s'y poser. Demenoz est actuellement à l'essai de ce genre spécial de vol, puis, au cours de sa dernière tournée américaine, il réussit un vol dorsal de 2 minutes 14 secondes, et il réussit ensuite le même vol avec une passivité, pendant une minute 30 secondes.

LA CONSTRUCTION DANS LE NORD FLAGRANTS ABUS

Les coefficients officiels de majoration, pour les travaux de Bâtiment, sont loin de justifier les formidables augmentations de loyer constatées dans toute notre région et surtout à Lille

Pour tenter d'expliquer et de faire admettre leurs abusives exigences, des propriétaires en fringale de lucre invoquent volontiers les prix des divers matériaux de construction et ceux de la main-d'œuvre. Nous pourrions leur faire observer que celle-ci est une conséquence directe de la cherté du coût de la vie, en croissance continue. Les salaires doivent être en rapport avec les conditions d'existence. Aucun esprit sensé n'oserait s'insurger contre cette vérité et nous jugeons inutile d'insister sur ce point. Quant à l'autre argument, ce sont des documents officiels qui vont se charger de le démolir eux-mêmes, de sorte qu'il n'a restera rien de la thèse intéressée des propriétaires trop enclins à une exploitation égoïste de leurs locataires. Les Comités techniques On sait que la loi sur les dommages de guerre a prescrit d'établir, dans chaque département, par les soins d'un Comité technique, des séries de prix destinées à faciliter le calcul de la perte subie et la détermination des frais supplémentaires de reconstruction ou de réparations des immeubles. Le Comité technique du Nord fut constitué le 7 juin 1919. Il se divisait en quatre sections, dont celle du Bâtiment. Sa mission était nettement définie par l'article 23 de la loi relative à la réparation des dommages de guerre et les instructions contenues dans une circulaire adressée le 19 avril 1919 aux Préfets des départements ministériels par le Ministre des Régions libérées. En voici les passages essentiels : « Le Comité devra réunir tous renseignements sur les séries de prix établissant la valeur des travaux de construction en 1914, avant l'ouverture des hostilités, compte tenu des rabais qui étaient couramment faits sur ces séries. Celles-ci présenteront une grande utilité pour la détermination de la valeur, au prix de 1914, des réparations à effectuer à des immeubles partiellement endommagés. En ce qui concerne les frais supplémentaires de reconstruction, le Comité aura à rechercher, par tous les moyens en son pouvoir, le supplément de dépenses ou la dépense totale que représente aujourd'hui, par rapport à 1914, la reconstruction ou la remise en état d'immeubles identiques aux immeubles sinistrés. Cette détermination sera faite au jour de l'évaluation et recueillie tous les fois que les circonstances économiques entraîneront des modifications sensibles. »

Logements insalubres

Par une disposition expresse, la loi du 1^{er} avril 1922 interdit toute augmentation de loyer pour les locaux insalubres. Les maisons courtes lilloises, les lochés sans lumière et sans air des quartiers Saint-Sauveur de Wazemmes, du Vieux-Lille, rentrent, sans conteste, dans cette catégorie. Il suffirait au magistrat appelé à se prononcer sur cette question d'aller faire une promenade sentimentale dans l'une de nos populaires rues ouvrières pour être édifié. Aux termes de la loi, l'insalubrité de l'immeuble est établie par le Bureau municipal d'hygiène dans les villes de plus de vingt mille habitants et, dans les autres communes, par les Commissions sanitaires de circonscription. Tout locataire peut se pourvoir directement et sans frais devant l'une ou l'autre de ces deux institutions, pour faire reconnaître l'insalubrité de son habitation. De son côté, le propriétaire a le droit de faire appel de la décision rendue devant le Conseil de préfecture, libre d'ordonner une expertise. Le juge de paix, ou le président du tribunal civil devra toujours surseoir à statuer jusqu'à ce que la juridiction administrative se soit définitivement prononcée. Si la perspective de ne pouvoir palper aucune augmentation de loyer avait pu être écartée d'inciter les propriétaires à assainir leurs bâtisses putrides, foyers permanents de tuberculose, chacun devrait s'en réjouir, au nom de l'hygiène publique et pour la santé des familles prolétaires.

Des vieillards égorgent et mangèrent leur enfant

Cerbère 29 juin. — La dame russe Anna Vanestioff 32 ans veuve de notre compatriote Georges Mercier, est passée en notre gare au compagnie de son fils âgé de neuf ans, allant à Barcelone recueillir l'héritage de son mari. Interrogée par le commissaire spécial de Cerbère sur ce qui se passait en Russie, elle fit en sanglotant le récit suivant : « Nous habitons Barcelone avant la guerre. Mon mari rejoignit son corps, le 30 d'artillerie. Blessé deux fois, il put enfin rentrer et nous peudrimes à Minsk en 1920 afin de savoir ce qu'étaient devenus mes vieux parents. « Nous ne pûmes revenir à mon mari, qui ne cachait pas ses idées antibolcheviques fut assassiné le 27 juin 1921. J'ai travaillé à tout pour pouvoir vivre, laissant mes deux enfants en orphelin à mes parents. Ayant obtenu l'autorisation de partir pour la France, je suis allée à Minsk chercher mes enfants. Mes parents m'avouèrent, en pleurant, que mourant de faim, ils durent égorgé et manger mon jeune fils, âgé de vingt mois. »

Un homme tortura, tua et mangea des femmes

Berlin, 29 juin. — Aujourd'hui, commence à Berlin le procès du boucher grossiermann convaincu d'avoir tué et dépecé trois femmes après les avoir torturées. Ce monstre recruta ses malheureuses victimes aux environs des gares en leur offrant d'entrer chez lui comme hôtes. Le sadisme de Grossmann est compliqué de cannibalisme, car il aurait mangé de la chair de ses victimes et en aurait même vendu à sa clientèle comme viande de veau.

Un homme tortura, tua et mangea des femmes

Berlin, 29 juin. — Aujourd'hui, commence à Berlin le procès du boucher grossiermann convaincu d'avoir tué et dépecé trois femmes après les avoir torturées. Ce monstre recruta ses malheureuses victimes aux environs des gares en leur offrant d'entrer chez lui comme hôtes. Le sadisme de Grossmann est compliqué de cannibalisme, car il aurait mangé de la chair de ses victimes et en aurait même vendu à sa clientèle comme viande de veau.

Un homme tortura, tua et mangea des femmes

Berlin, 29 juin. — Aujourd'hui, commence à Berlin le procès du boucher grossiermann convaincu d'avoir tué et dépecé trois femmes après les avoir torturées. Ce monstre recruta ses malheureuses victimes aux environs des gares en leur offrant d'entrer chez lui comme hôtes. Le sadisme de Grossmann est compliqué de cannibalisme, car il aurait mangé de la chair de ses victimes et en aurait même vendu à sa clientèle comme viande de veau.

Un homme tortura, tua et mangea des femmes

Berlin, 29 juin. — Aujourd'hui, commence à Berlin le procès du boucher grossiermann convaincu d'avoir tué et dépecé trois femmes après les avoir torturées. Ce monstre recruta ses malheureuses victimes aux environs des gares en leur offrant d'entrer chez lui comme hôtes. Le sadisme de Grossmann est compliqué de cannibalisme, car il aurait mangé de la chair de ses victimes et en aurait même vendu à sa clientèle comme viande de veau.

Un homme tortura, tua et mangea des femmes

Berlin, 29 juin. — Aujourd'hui, commence à Berlin le procès du boucher grossiermann convaincu d'avoir tué et dépecé trois femmes après les avoir torturées. Ce monstre recruta ses malheureuses victimes aux environs des gares en leur offrant d'entrer chez lui comme hôtes. Le sadisme de Grossmann est compliqué de cannibalisme, car il aurait mangé de la chair de ses victimes et en aurait même vendu à sa clientèle comme viande de veau.

Un homme tortura, tua et mangea des femmes

Berlin, 29 juin. — Aujourd'hui, commence à Berlin le procès du boucher grossiermann convaincu d'avoir tué et dépecé trois femmes après les avoir torturées. Ce monstre recruta ses malheureuses victimes aux environs des gares en leur offrant d'entrer chez lui comme hôtes. Le sadisme de Grossmann est compliqué de cannibalisme, car il aurait mangé de la chair de ses victimes et en aurait même vendu à sa clientèle comme viande de veau.

Pour le Carnaval d'Été de l'Épeule à Roubaix

Une reine et deux demoiselles d'honneur ont été élues

Nos lecteurs ne considéreront pas sans plaisir les portraits de trois petites ouvrières roubaixiennes, qui vont être, pour une année, la reine du populaire quartier de l'Épeule et ses deux demoiselles d'honneur.



Mlle Marie-Jeanne GODEFROOT

La reine, Mlle Marie-Jeanne Godefroot, est chocolatière, et porte avec la plus aimable douceur, les dix-huit printemps qu'elle compte à peine.

Logements insalubres

Par une disposition expresse, la loi du 1^{er} avril 1922 interdit toute augmentation de loyer pour les locaux insalubres. Les maisons courtes lilloises, les lochés sans lumière et sans air des quartiers Saint-Sauveur de Wazemmes, du Vieux-Lille, rentrent, sans conteste, dans cette catégorie. Il suffirait au magistrat appelé à se prononcer sur cette question d'aller faire une promenade sentimentale dans l'une de nos populaires rues ouvrières pour être édifié. Aux termes de la loi, l'insalubrité de l'immeuble est établie par le Bureau municipal d'hygiène dans les villes de plus de vingt mille habitants et, dans les autres communes, par les Commissions sanitaires de circonscription. Tout locataire peut se pourvoir directement et sans frais devant l'une ou l'autre de ces deux institutions, pour faire reconnaître l'insalubrité de son habitation. De son côté, le propriétaire a le droit de faire appel de la décision rendue devant le Conseil de préfecture, libre d'ordonner une expertise. Le juge de paix, ou le président du tribunal civil devra toujours surseoir à statuer jusqu'à ce que la juridiction administrative se soit définitivement prononcée. Si la perspective de ne pouvoir palper aucune augmentation de loyer avait pu être écartée d'inciter les propriétaires à assainir leurs bâtisses putrides, foyers permanents de tuberculose, chacun devrait s'en réjouir, au nom de l'hygiène publique et pour la santé des familles prolétaires.

Logements insalubres

Par une disposition expresse, la loi du 1^{er} avril 1922 interdit toute augmentation de loyer pour les locaux insalubres. Les maisons courtes lilloises, les lochés sans lumière et sans air des quartiers Saint-Sauveur de Wazemmes, du Vieux-Lille, rentrent, sans conteste, dans cette catégorie. Il suffirait au magistrat appelé à se prononcer sur cette question d'aller faire une promenade sentimentale dans l'une de nos populaires rues ouvrières pour être édifié. Aux termes de la loi, l'insalubrité de l'immeuble est établie par le Bureau municipal d'hygiène dans les villes de plus de vingt mille habitants et, dans les autres communes, par les Commissions sanitaires de circonscription. Tout locataire peut se pourvoir directement et sans frais devant l'une ou l'autre de ces deux institutions, pour faire reconnaître l'insalubrité de son habitation. De son côté, le propriétaire a le droit de faire appel de la décision rendue devant le Conseil de préfecture, libre d'ordonner une expertise. Le juge de paix, ou le président du tribunal civil devra toujours surseoir à statuer jusqu'à ce que la juridiction administrative se soit définitivement prononcée. Si la perspective de ne pouvoir palper aucune augmentation de loyer avait pu être écartée d'inciter les propriétaires à assainir leurs bâtisses putrides, foyers permanents de tuberculose, chacun devrait s'en réjouir, au nom de l'hygiène publique et pour la santé des familles prolétaires.

Logements insalubres

Par une disposition expresse, la loi du 1^{er} avril 1922 interdit toute augmentation de loyer pour les locaux insalubres. Les maisons courtes lilloises, les lochés sans lumière et sans air des quartiers Saint-Sauveur de Wazemmes, du Vieux-Lille, rentrent, sans conteste, dans cette catégorie. Il suffirait au magistrat appelé à se prononcer sur cette question d'aller faire une promenade sentimentale dans l'une de nos populaires rues ouvrières pour être édifié. Aux termes de la loi, l'insalubrité de l'immeuble est établie par le Bureau municipal d'hygiène dans les villes de plus de vingt mille habitants et, dans les autres communes, par les Commissions sanitaires de circonscription. Tout locataire peut se pourvoir directement et sans frais devant l'une ou l'autre de ces deux institutions, pour faire reconnaître l'insalubrité de son habitation. De son côté, le propriétaire a le droit de faire appel de la décision rendue devant le Conseil de préfecture, libre d'ordonner une expertise. Le juge de paix, ou le président du tribunal civil devra toujours surseoir à statuer jusqu'à ce que la juridiction administrative se soit définitivement prononcée. Si la perspective de ne pouvoir palper aucune augmentation de loyer avait pu être écartée d'inciter les propriétaires à assainir leurs bâtisses putrides, foyers permanents de tuberculose, chacun devrait s'en réjouir, au nom de l'hygiène publique et pour la santé des familles prolétaires.

Logements insalubres

Par une disposition expresse, la loi du 1^{er} avril 1922 interdit toute augmentation de loyer pour les locaux insalubres. Les maisons courtes lilloises, les lochés sans lumière et sans air des quartiers Saint-Sauveur de Wazemmes, du Vieux-Lille, rentrent, sans conteste, dans cette catégorie. Il suffirait au magistrat appelé à se prononcer sur cette question d'aller faire une promenade sentimentale dans l'une de nos populaires rues ouvrières pour être édifié. Aux termes de la loi, l'insalubrité de l'immeuble est établie par le Bureau municipal d'hygiène dans les villes de plus de vingt mille habitants et, dans les autres communes, par les Commissions sanitaires de circonscription. Tout locataire peut se pourvoir directement et sans frais devant l'une ou l'autre de ces deux institutions, pour faire reconnaître l'insalubrité de son habitation. De son côté, le propriétaire a le droit de faire appel de la décision rendue devant le Conseil de préfecture, libre d'ordonner une expertise. Le juge de paix, ou le président du tribunal civil devra toujours surseoir à statuer jusqu'à ce que la juridiction administrative se soit définitivement prononcée. Si la perspective de ne pouvoir palper aucune augmentation de loyer avait pu être écartée d'inciter les propriétaires à assainir leurs bâtisses putrides, foyers permanents de tuberculose, chacun devrait s'en réjouir, au nom de l'hygiène publique et pour la santé des familles prolétaires.

Logements insalubres

Par une disposition expresse, la loi du 1^{er} avril 1922 interdit toute augmentation de loyer pour les locaux insalubres. Les maisons courtes lilloises, les lochés sans lumière et sans air des quartiers Saint-Sauveur de Wazemmes, du Vieux-Lille, rentrent, sans conteste, dans cette catégorie. Il suffirait au magistrat appelé à se prononcer sur cette question d'aller faire une promenade sentimentale dans l'une de nos populaires rues ouvrières pour être édifié. Aux termes de la loi, l'insalubrité de l'immeuble est établie par le Bureau municipal d'hygiène dans les villes de plus de vingt mille habitants et, dans les autres communes, par les Commissions sanitaires de circonscription. Tout locataire peut se pourvoir directement et sans frais devant l'une ou l'autre de ces deux institutions, pour faire reconnaître l'insalubrité de son habitation. De son côté, le propriétaire a le droit de faire appel de la décision rendue devant le Conseil de préfecture, libre d'ordonner une expertise. Le juge de paix, ou le président du tribunal civil devra toujours surseoir à statuer jusqu'à ce que la juridiction administrative se soit définitivement prononcée. Si la perspective de ne pouvoir palper aucune augmentation de loyer avait pu être écartée d'inciter les propriétaires à assainir leurs bâtisses putrides, foyers permanents de tuberculose, chacun devrait s'en réjouir, au nom de l'hygiène publique et pour la santé des familles prolétaires.

Logements insalubres

Par une disposition expresse, la loi du 1^{er} avril 1922 interdit toute augmentation de loyer pour les locaux insalubres. Les maisons courtes lilloises, les lochés sans lumière et sans air des quartiers Saint-Sauveur de Wazemmes, du Vieux-Lille, rentrent, sans conteste, dans cette catégorie. Il suffirait au magistrat appelé à se prononcer sur cette question d'aller faire une promenade sentimentale dans l'une de nos populaires rues ouvrières pour être édifié. Aux termes de la loi, l'insalubrité de l'immeuble est établie par le Bureau municipal d'hygiène dans les villes de plus de vingt mille habitants et, dans les autres communes, par les Commissions sanitaires de circonscription. Tout locataire peut se pourvoir directement et sans frais devant l'une ou l'autre de ces deux institutions, pour faire reconnaître l'insalubrité de son habitation. De son côté, le propriétaire a le droit de faire appel de la décision rendue devant le Conseil de préfecture, libre d'ordonner une expertise. Le juge de paix, ou le président du tribunal civil devra toujours surseoir à statuer jusqu'à ce que la juridiction administrative se soit définitivement prononcée. Si la perspective de ne pouvoir palper aucune augmentation de loyer avait pu être écartée d'inciter les propriétaires à assainir leurs bâtisses putrides, foyers permanents de tuberculose, chacun devrait s'en réjouir, au nom de l'hygiène publique et pour la santé des familles prolétaires.

Logements insalubres

Par une disposition expresse, la loi du 1^{er} avril 1922 interdit toute augmentation de loyer pour les locaux insalubres. Les maisons courtes lilloises, les lochés sans lumière et sans air des quartiers Saint-Sauveur de Wazemmes, du Vieux-Lille, rentrent, sans conteste, dans cette catégorie. Il suffirait au magistrat appelé à se prononcer sur cette question d'aller faire une promenade sentimentale dans l'une de nos populaires rues ouvrières pour être édifié. Aux termes de la loi, l'insalubrité de l'immeuble est établie par le Bureau municipal d'hygiène dans les villes de plus de vingt mille habitants et, dans les autres communes, par les Commissions sanitaires de circonscription. Tout locataire peut se pourvoir directement et sans frais devant l'une ou l'autre de ces deux institutions, pour faire reconnaître l'insalubrité de son habitation. De son côté, le propriétaire a le droit de faire appel de la décision rendue devant le Conseil de préfecture, libre d'ordonner une expertise. Le juge de paix, ou le président du tribunal civil devra toujours surseoir à statuer jusqu'à ce que la juridiction administrative se soit définitivement prononcée. Si la perspective de ne pouvoir palper aucune augmentation de loyer avait pu être écartée d'inciter les propriétaires à assainir leurs bâtisses putrides, foyers permanents de tuberculose, chacun devrait s'en réjouir, au nom de l'hygiène publique et pour la santé des familles prolétaires.

Logements insalubres

Par une disposition expresse, la loi du 1^{er} avril 1922 interdit toute augmentation de loyer pour les locaux insalubres. Les maisons courtes lilloises, les lochés sans lumière et sans air des quartiers Saint-Sauveur de Wazemmes, du Vieux-Lille, rentrent, sans conteste, dans cette catégorie. Il suffirait au magistrat appelé à se prononcer sur cette question d'aller faire une promenade sentimentale dans l'une de nos populaires rues ouvrières pour être édifié. Aux termes de la loi, l'insalubrité de l'immeuble est établie par le Bureau municipal d'hygiène dans les villes de plus de vingt mille habitants et, dans les autres communes, par les Commissions sanitaires de circonscription. Tout locataire peut se pourvoir directement et sans frais devant l'une ou l'autre de ces deux institutions, pour faire reconnaître l'insalubrité de son habitation. De son côté, le propriétaire a le droit de faire appel de la décision rendue devant le Conseil de préfecture, libre d'ordonner une expertise. Le juge de paix, ou le président du tribunal civil devra toujours surseoir à statuer jusqu'à ce que la juridiction administrative se soit définitivement prononcée. Si la perspective de ne pouvoir palper aucune augmentation de loyer avait pu être écartée d'inciter les propriétaires à assainir leurs bâtisses putrides, foyers permanents de tuberculose, chacun devrait s'en réjouir, au nom de l'hygiène publique et pour la santé des familles prolétaires.

Emeutes Allemandes

Une manifestation républicaine a été tragiquement ensanglantée

Mayence, 29 juin. — Au cours d'une manifestation en faveur de la République à Darmstadt, le cortège se dirigea vers le château du baron Helmoldt, connu pour ses opinions monarchiques. Le demeure du baron Helmoldt fut complètement démolie par les manifestants, qui, après avoir accompli, se rendirent au domicile du député nationaliste Osanne. Ils démolirent également le villa du député et tout son contenu. Osanne avait réussi à s'échapper à temps. Les manifestants poursuivirent alors leur route pour se rendre au domicile du député nationaliste au Landtag Dingseldt, qui se rendit compte du danger qu'il courait. Il tenta de parlementer d'une fenêtre avec les foules, dans le but de le calmer, mais les manifestants s'introduisirent dans la maison et trouvèrent Dingseldt caché dans une armoire. Il fut contraint de jurer fidélité à la République levant les 20.000 personnes présentes et fut emmené à la tête du cortège, portant une potence à laquelle était suspendue une poupée représentant Hefferich et un drap rouge. Dingseldt fut ensuite maltraité sur la place publique et très grièvement blessé. On désespéra de le sauver. Les manifestants se rendirent ensuite au siège des journaux « Hessische Landes Zeitung » et « Hessische Anzeiger », où ils détruisirent toutes les machines et brûlèrent tout ce qu'ils trouvèrent sur leur chemin. A ce moment intervint la police de sûreté qui fit usage de ses armes à feu. Durant toute la nuit, des combats eurent lieu entre les manifestants et la police, au cours desquels de nombreux coups de feu furent échangés. Jusqu'à huit heures, la ville retentissait encore du bruit de la fusillade. Jusqu'à présent on compte huit morts et cinquante de blessés.

Un Président Socialiste est condamné à mort

Moyence, 29 juin. — M. Ulrich, socialiste, président de l'Etat de Hesse, a reçu ce matin une lettre l'avisant que le C. O. E. (probablement l'organisation Consul Ehrhard) avait décidé sa mort. Berlin, 29 juin. — Une information officielle fait connaître que, des trois meurtriers de M. Rathenau, Ernest Werner Tschow, âgé de 25 ans, a été arrêté ce matin aux environs de Berlin, dans le quartier de Charlottenburg, dans un taxi. La nouvelle d'après laquelle les deux autres meurtriers seraient déjà arrêtés n'est pas confirmée. Tschow avait quitté Berlin, vendredi soir, pour se rendre à Halle où il a été accueilli par des amis instruits des événements. Lundi matin, à Halle, il fut arrêté par un officier de la Gendarmerie. La police a arrêté hier soir, la propriété et a réussi à s'emparer de Tschow malgré la résistance que le C. O. E. opposa. Tschow nie toute participation au meurtre.

Un des assassins du ministre Rathenau a été arrêté

Moyence, 29 juin. — M. Ulrich, socialiste, président de l'Etat de Hesse, a reçu ce matin une lettre l'avisant que le C. O. E. (probablement l'organisation Consul Ehrhard) avait décidé sa mort. Berlin, 29 juin. — Une information officielle fait connaître que, des trois meurtriers de M. Rathenau, Ernest Werner Tschow, âgé de 25 ans, a été arrêté ce matin aux environs de Berlin, dans le quartier de Charlottenburg, dans un taxi. La nouvelle d'après laquelle les deux autres meurtriers seraient déjà arrêtés n'est pas confirmée. Tschow avait quitté Berlin, vendredi soir, pour se rendre à Halle où il a été accueilli par des amis instruits des événements. Lundi matin, à Halle, il fut arrêté par un officier de la Gendarmerie. La police a arrêté hier soir, la propriété et a réussi à s'emparer de Tschow malgré la résistance que le C. O. E. opposa. Tschow nie toute participation au meurtre.